



www.veytaux.ch  
greffe@veytaux.ch  
Tél. 021 966 05 55

# Le Veytausien

Journal d'informations de la commune de Veytaux

Edition 1/2017

## BILLET DE LA SYNDIQUE

Le « Veytausien » ou comment, au moment où la presse papier traverse une grosse crise, la Municipalité veut rétablir un lien avec sa population. Veytaux est une commune qui a toujours privilégié, sa taille le lui permet, la proximité et les contacts entre ses citoyens, tout en participant activement aux instances intercommunales, de façon à permettre à chacun de bénéficier de prestations diverses. Que ce soit par ses sociétés locales, de la gym pour les grands ou les petits, que ce soit par la mise en place d'un yoga du rire (...) ou de thés dansants (...), que ce soit par notre halte-jeux ou notre cantine à midi pour écoliers (APEMS)

ou nos rencontres bi-annuelles avec nos aînés, nous cherchons à maintenir ces contacts et échanges humains qui sont une base de notre société et un dérivatif à la solitude.

Ce petit journal, que nous avons voulu de papier, est un nouveau lien entre vous et nous. Nous vous communiquerons diverses informations et les animations programmées. Mais cette Tribune vous y est aussi ouverte, vous pourrez nous informer d'un projet, d'un sujet qui vous est cher. Il vous suffit de prendre contact avec le greffe municipal, dont les coordonnées se trouvent en titre.

Que la joie de vivre en ce joli Village de Veytaux soit communicative, que les échanges soient nombreux et riches, voilà ce que je désire pour ce premier numéro du « Veytausien » à qui, je souhaite, comme à tous les Veytausiens une très longue vie...

Christine Chevalley,  
Syndique



## EN ROUTE AVEC LES IMPÔTS !

Dès février, un **Tax Truck** sillonne le canton.

**Au moyen de bus, les Impôts vont aller à la rencontre de la population durant la période de février à juin 2017. Ces véhicules se déplaceront dans tout le canton, une trentaine de fois, permettant aux contribuables vaudois de venir à la pêche aux renseignements dans toutes les régions. Cette opération est une première et illustre la volonté gouvernementale de proximité avec le citoyen. L'agenda du Tax-Truck est publié sur le site des impôts.**

L'opération se veut novatrice et conviviale. Les Directeurs de ré-

gion fiscale (Lausanne, Nyon, Vevey et Yverdon), entourés de leurs spécialistes, seront présents sur les emplacements prévus, marchés, centres commerciaux, places du village ou autres manifestations, durant plusieurs heures à chaque étape. Le TaxTruck sera équipé de liaisons informatiques et un café accueillera les visiteurs. Sous une tente, des affiches donneront des informations sur les prestations de cyberfiscalité et sur les métiers des impôts, notamment en vue d'intéresser de futurs apprentis. Chacun pourra faire part de ses préoccupations. Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du DFIRE, sera présent de cas en cas.

Les communes concernées de notre région sont les suivantes :

**Aigle, Marché :**

28 mars 2017 de 10h00 à 14h00

**Montreux, Place du Marché :**

29 avril 2017 de 10h00 à 14h00

**Vevey, devant Manor :**

17 juin 2017 de 10h00 à 14h00.



## LA PERMACULTURE AU POTAGER

La permaculture au potager permet un jardinage durable et se pratique sur des buttes de terre. Eviter d'arroser et de labourer, récolter ses graines, amender le sol sans intrant, soigner les légumes avec des purins végétaux, profiter des auxiliaires, des plantes compagnes, la permaculture est plus productive (abondante) que le jardinage classique ou en carrés.

Et enfin, elle est très esthétique, à l'image de la Nature quand on la laisse en liberté !

Dans notre commune, deux buttes ont été aménagées sur des bandes situées derrière le collège (jardin des écoles) dans le courant du printemps 2014, avec le concours et les conseils de Monsieur Pierre Stringa.



La Municipalité de Veytaux a mis à disposition de quelques bénévoles cette surface dédiée à la permaculture. Sous les bons conseils du responsable de la Voirie et des Espaces Verts de la Commune, la petite équipe ainsi créée s'est vu confier la pérennité de ce beau projet.

Si vous êtes intéressé/e à vivre cette expérience, vous voudrez bien vous adresser au greffe.

## REFECTION DU SENTIER SITUÉ ENTRE SONCHAUX ET SAUTODOZ

Ce chemin, situé dans le paysage exceptionnel qui domine le lac Léman sur le versant ouest des Rochers-de-Naye, est très fréquenté par les promeneurs puisqu'il figure dans tous les guides touristiques.



Il est également emprunté par la fameuse course Montreux – Les Rochers-de-Naye. De plus, c'est aussi le seul accès qui permet au bétail d'estiver chaque année sur les alpages des Rochers-de-Naye.

A cause de la neige et des intempéries, les barrières existantes étaient en très mauvais état. Dès lors, elles ont été restaurées sur une longueur de 3 km, avec le souci de les intégrer aux magnifiques murs de soutènement réalisés en 1917 par la commune de Veytaux. Une partie des pièces métalliques sont amovibles, ce qui permet de démonter la

barrière en automne sur les tronçons où les glissements de neige sont susceptibles de provoquer des dégâts. Afin de maintenir la sécurité du passage en hiver, une main courante en câble est installée aux endroits où les barrières sont retirées. Un mur de soutènement situé quelques mètres avant l'arrivée aux Rochers-de-Naye, fortement endommagé par la neige, a également été restauré.

Les travaux ont été réalisés entre le printemps et l'automne 2016 par l'équipe forestière des communes de Villeneuve et Veytaux, l'entreprise SEROC Equipements Routiers SA de Roche et l'entreprise Raymond Durgniat de Villeneuve, avec l'aide de l'exploitant des alpages Edouard Cosandey et ses ouvriers. Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut a participé à la réalisation du projet en tant que maître d'ouvrage et a donc assuré la coordination des travaux. Des panneaux d'information sont posés aux deux extrémités du tronçon, en particulier pour rappeler aux promeneurs la fonction historique de ce chemin et ses aménagements.

Nous sommes certains que vous aurez grand plaisir à vous balader sur ce sentier emblématique de la région, dont les panoramas sont époustouffants.



## LE RECYCLAGE DES DECHETS OU COMMENT FAIRE DE NOS POUBELLES UN ATOUT !

La récolte des déchets a vu son fonctionnement et ses principes entièrement bouleversés depuis quelques années. Fini les « balayures » de notre enfance qui laissaient en permanence s'échapper des volutes nauséabondes.

D'une part, nous prenons conscience que leur accumulation devient une préoccupation sanitaire pour notre planète, d'autre part, heureusement, le recyclage commence à montrer tous ses avantages.

Veytaux est attentif à cela. Ainsi par exemple :

- le compost récupéré de nos restes d'assiettes et de nos jardins permet de faire du biogaz (à la compostière de Roche),
- les plastiques triés et traités revivent sous une autre forme (meuble de jardin par exemple),
- le papier, le verre, les métaux, etc... seront réutilisés de la même façon.

Quant aux déchets non recyclables, ils sont incinérés afin de chauffer, grâce à un chauffage à distance, de nombreux foyers du périmètre autour de la SATOM (entreprise de traitement des déchets à Collombey).

Mais évidemment tout cela ne peut exister sans que chacun d'entre nous n'ait le bon geste au moment de « jeter ».

Ainsi, déposer par négligence quelques sacs plastiques non recyclables dans la grosse benne à compost de notre écopoint de la route de Sonchaux, et il devient impossible de faire du biogaz. La benne est alors détournée sur la SATOM qui incinère les déchets et facture cette prestation au prix fort à la commune, c'est-à-dire à nous, Veytausiens. Ceci est valable pour chaque matière recyclée. Plus le tri est fiable, plus le recyclage est performant et économique. En Suisse, nous avons réussi le tour de force de recycler le PET à 82%, trier tous nos déchets de la sorte est donc à notre portée. C'est l'affaire de chacun d'entre nous.

Signalons encore que notre commune a participé avec celle de Montreux à la construction d'une déchèterie ultra-moderne inaugurée en automne 2016. Située à

Chailly/Montreux, utilisez-la sans modération. Le personnel sur place est d'une gentillesse et d'une compétence sans égal, il vous renseignera volontiers.

### Flash info :

Le **25 mars prochain**, la déchèterie de Montreux-Veytaux récupérera tous vos **déchets amiantés** : caissettes à fleurs en éternit, toitures ondulées, etc... Vous pouvez obtenir gratuitement des sacs spéciaux pour les emballer et les débarrasser sans danger pour vous et votre famille.

Plus d'infos sur [www.veytaux.ch](http://www.veytaux.ch)  
Rubrique « Actualités »



## RECHERCHE D'ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL

Dans le cadre de son accueil familial de jour, la Municipalité recherche activement des accueillantes en milieu familial, pour répondre à des demandes croissantes sur la Commune de Veytaux.



Jeune ou moins jeune maman, ou grand-maman, si vous êtes intéressée au partage de la vie de famille, vous êtes disponible et avez du plaisir à vous occuper d'enfants, nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre contact avec le **REME - Réseau Enfance Montreux et Environs**, av. des Alpes 22, Case postale 2000, 1820 Montreux — Tél. 021 962 78 34. Courriel : [coordination-reme@montreux.ch](mailto:coordination-reme@montreux.ch).



## ETUDE DE STATIONNEMENT

La Municipalité étudie actuellement la possibilité de créer des places de parc sur l'emplacement de l'ancien hangar à bois, détruit en 2015, à la route de Sonchaux. Certaines places pourraient également être équipées de bornes destinées à recharger les véhicules électriques.

Ces places, qui pourraient être disponibles dès la fin de l'année 2017, seraient privatives et louées par la Commune. De façon à finaliser son projet, la Municipalité souhaite savoir si des personnes sont d'ores et déjà intéressées à louer une place et, le cas échéant, d'en informer le greffe par courriel à [greffe@veytaux.ch](mailto:greffe@veytaux.ch).

## REFUGE DE CHAMPBABAU

Pour vos fêtes de famille, une rencontre entre amis, un repas de société...



Bâti au milieu de la châtaigneraie de Veytaux à quelques minutes à pied du village, le refuge de Champbabau est idéal pour vos pique-niques et sorties familiales. Sur réservation, vous bénéficiez de l'accès à la cuisine et aux WC, de 2 autorisations de circuler pour le transport de personnes et/ou de matériel, ainsi que de 2 places de parc. Vous pouvez obtenir davantage d'informations sur notre site.



## LA FETE DES VOISINS

L'édition 2017 de la Fête des voisins se déroulera le vendredi 19 mai. Cette fête est l'occasion de créer un environnement chaleureux et convivial entre voisins.

Les kits de promotion comprenant cartes d'invitations, affiches, t-shirts et ballons sont disponibles auprès du Greffe mais les inscriptions doivent être effectuées à l'administration communale de Vevey : [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch).

## JUBILES

La Municipalité présente ses meilleurs vœux de santé à :

- Madame **Andrée Imbach** qui a fêté ses 90 ans le 31 octobre 2016
- Monsieur **Casimir Perroud** qui a fêté ses 90 ans le 13 avril 2016
- Monsieur **Michele Ottaviano** qui a fêté ses 90 ans le 6 décembre 2016
- Madame **Agathe Perroud** qui a fêté ses 90 ans le 6 mars 2017



## THES-DANSANTS

Des thés-dansants auront lieu dans la salle de gymnastique à la rue du They 1 à Veytaux de 14h00 à 17h00 aux dates suivantes :

**Les mercredis :**  
**29 mars et 26 avril 2017**

**Les dimanches :**  
**9 avril, 7 mai et 11 juin 2017.**



## PROCHAINES MANIFESTATIONS

**6 mai 2017** : marché aux fleurs

**13 mai 2017** : portes ouvertes de la centrale hydroélectrique de pompage-turbinage des Forces Motrices Hongrin-Léman SA

**9 et 10 juin 2017** : pièce de théâtre « Le secret de la Fée verte »

**20 juin 2017** : concert de l'Echo des Alpes

**24 juin 2017** : concours interne de la FSG Chillon

**23 septembre 2017** : repas de soutien de la 11e Fête au Village

**18 novembre 2017** : Cosa Nostra Jazz Band